

**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le sept Février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

**Présents** : MESDAMES DUMOULIN Marie-Andrée, FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnés, THOUREL Lucette.

MESSIEURS ALLEMANY Christian, BERTHOMIEU Michel, FOREZ Daniel,

**Membres absents** : MME PAILLES Pilar et GARRIGUE Sandrina.

MR PAGEOT Emmanuel et MR SOULIE Christophe.

**Secrétaire de séance** : MME THOUREL Lucette

**05/2018 - Créations de postes, non permanent à titre contractuel.**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, une création de poste doit être obligatoirement prise en délibération afin de le mentionner sur le contrat des agents concernés, « vu la délibération n°.... du poste créant l'emploi de .... » à défaut, les paiements de la rémunération seraient suspendus par la trésorerie.

**Il y a donc lieu de créer 6 postes :**

- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 24/35<sup>ème</sup>.
- Un poste d'adjoint administratif catégorie C à temps non complet, 20/35<sup>ème</sup>.
- Deux postes d'adjoint technique à temps non complet, 20/35<sup>ème</sup>.
- Un poste d'adjoint technique à temps complet, 20/35<sup>ème</sup> CAE + 15/35<sup>ème</sup> CDD.
- Un poste d'adjoint d'animation dans la catégorie C, à temps non complet, 20/35<sup>ème</sup>.

**Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des emplois à créer, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : **SE PRONONCE FAVORABLEMENT APPROUVE** la création de 6 postes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le maire,

Francis BOUTES

 